

La recherche en santé mentale souffre de son sous-financement

■ Selon le Conseil supérieur de la santé, cette situation handicape l'exécution des décisions politiques.

Comment prendre les bonnes décisions politiques lorsque l'on connaît mal un sujet? C'est en substance la problématique soulevée par le Conseil supérieur de la santé (CSS) dans un avis présenté lundi, et soutenu par les grandes universités du pays.

En Belgique, une personne sur trois est confrontée à un problème de santé mentale au cours de sa vie, indique le CSS. Selon des chiffres de 2018 de Sciensano (l'institut de santé publique), les incapacités dont souffrent les gens sont principalement dues à des problèmes de santé mentale. Ainsi, 16,2 des années d'incapacité sont liées à la dépression (principale cause) et 11 % à l'abus d'alcool, contre 13 % pour des maux dans le bas du dos.

Les incapacités dont souffrent les gens sont principalement dues à des problèmes de santé mentale.

Et pourtant, la recherche en santé mentale "accuse un retard considérable par rapport à la recherche sur les problèmes physiques", alerte le Conseil supérieur de la santé. Principale raison: "un manque chronique de financement". En plus, "la plupart des rares fonds disponibles pour la santé mentale sont destinés à la recherche fondamentale. On investit beaucoup moins dans la recherche sur la prévention, la détection, le dépistage et le diagnostic; le traitement [...] c'est-à-dire là où les besoins sont les plus grands. Cette situation rend l'implémentation de décisions politiques [...] plus difficile". Enfin, "l'expertise existante n'est pas utilisée de la manière la plus efficace", regrette encore le CSS dans son avis.

Dresser une liste des recherches prioritaires

Le Conseil n'a pas pu donner d'aperçu de la situation du financement de la recherche en santé mentale en Belgique, faute de données en la matière. Cela dit, les chiffres comparés montrent qu'elle est bien le parent pauvre de la recherche médicale, et rien n'indique que la situation serait meilleure en Belgique qu'ailleurs.

Le CSS ne demande pas un refinancement immédiat de la recherche en santé mentale. Il formule plutôt trois recommandations pour mieux organiser et stimuler cette recherche.

Un: créer une plateforme de connaissances qui centralise toutes les recherches dans le domaine. Deux: améliorer la qualité des données collectées. Et trois: sur cette base, développer un agenda de recherche avec une liste de priorités qui, elles, permettront d'aller chercher des financements complémentaires.

A. C.